PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 21 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 21 septembre 2017 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents l'exception de Jean-Pierre ROUÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAROFF, Valérie LE SAINT ayant donné pouvoir à Roger BOSSARD et Claudie CHATAIGNER ayant donné pouvoir à Katell AUFFRET.

Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation générale.

• Réalisation d'un emprunt pour la commune auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour l'acquisition du tracto-pelle.

Acceptation d'une offre de financement du Crédit Mutuel de Bretagne, pour financer l'acquisition d'un tractopelle JCB, investissement 2017, pour un montant de 58 500 €, sur une durée de 72 mois au taux fixe : 0,62%, amortissement : progressif, périodicité : annuelle frais de dossier : 150 €.

Réalisation d'un diagnostic sur l'Eglise

La mission d'étude diagnostique de l'église paroissiale a été confiée à la SARL CANDIO LESAGE Architectes à Brest, pour un montant de 10 450,00 € H.T.

Déconstruction du presbytère

La mission de démolition de l'ancien Presbytère a été confiée à la SARL RMC DEMOLITION de LOC EGUINER ST THEGONNEC, pour un montant de 3 000 € H.T.

• Avenant au marché pour le curage des lagunes

Partie travaux (curage et épandage des boues des bassins 2 et 3) : Attribuée à SAUR Service VALBÉ pour un montant de 9 193,50 € H.T.

Partie Plan d'épandage: Attribuée à DCI Environnement pour un montant de 1 890.00 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Acquisition de la propriété LE GOFF au Squillou et d'une parcelle de terrain à la Gare

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que depuis de nombreuses années, des solutions sont recherchées pour régler les problèmes de stationnement dans la rue de Pont ar Rest et d'inondations dans le secteur de la rue de la Gare.

A la demande du Maire, Monsieur Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire, explique aux Conseillers Municipaux que ces deux problématiques ressortent dans les documents qui ont été nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le conseil municipal le 8 mars 2012, dont le schéma directeur des eaux pluviales réalisé en juin 2011.

Avant de traiter les voiries et espaces publics, la commune a démarré en 2014 la réfection des réseaux d'eau potable situés dans l'agglomération. Durant l'intervention sur le réseau d'eau potable, la commune a mis à jour un dysfonctionnement de son réseau d'eaux pluviales engendrant des inondations de riverains rue de la gare et place de la gare.

Monsieur le Maire s'est rapproché de la famille LE GOFF pour étudier les conditions d'acquisition de leur propriété du Squillou, en vente depuis quelques années, ainsi que d'une parcelle de terrain à la Gare, nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans ce secteur.

Monsieur Jean-Luc PEDEN expose donc au Conseil Municipal la teneur de cet accord intervenu avec les consorts LE GOFF avec lesquels un compromis de vente a été signé le 11 août dernier.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à acquérir, au prix de 125 000 €:
- la propriété LE GOFF du Squillou nouvellement cadastrée AC 383 et 384, d'une contenance totale de 22 a 81 ca et issue des parcelles AC 250p et 252p,
- le terrain de 30 ares situé à la Gare, issu des parcelles H 2353 et H 2354, selon le projet de division établi par A & T Ouest. La contenance définitive résultera du bornage qui sera effectué dès que le terrain sera libéré de la récolte en place.
- à indemniser le fermier GAEC LE SAINT/LE BRAS, Rescourel, de la somme de 1 500 €.
- à régler en totalité les frais de géomètre et d'acte,
- à inscrire ces dépenses au budget 2017.
- à signer l'acte de vente résultant du compromis signé le 11 août 2017 en l'Etude de Maître CARADEC, les documents de géomètre, ainsi que toutes les pièces concernant cette acquisition de terrains.

VOTE UNANIMITÉ

3. Présentation et Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges de Haut-Léon Communauté.

Catherine PICART, Adjointe au Maire chargée des finances, et membre de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges (CLECT) informe le Conseil Municipal des nouvelles compétences étudiées lors de la CLECT du 26 juin 2017,

La Gestion des Eaux de Baignade a été évaluée à 642 € pour la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, soit la dépense exposée en 2016.

Concernant l'Urbanisme, depuis le 27 mars, Haut-Léon Communauté assure la compétence « Plan local d'Urbanisme, Carte Communale ou documents d'urbanisme en tenant lieu ». Cette compétence induit, en lieu et place des communes, non seulement, de poursuivre les procédures communales engagées avant le transfert, mais aussi, d'assurer les procédures à engager à la demande des communes.

Le coût estimatif de l'élaboration d'un PLUi est estimé à environ 33 000€ par an sur une durée de 9 ans et le coût de l'ingénierie à 40 000€ par an.

Les membres du Bureau communautaire proposent une participation communautaire à hauteur de 50% de ce coût, induisant un transfert de charges pour les communes à hauteur de 50% soit un coût à l'habitant de1,14€ (36 500€ par an pour environ 32 000 habitants)

L'attribution de compensation prévisionnelle au 1er janvier 2017 s'élève désormais à – 11 611 €.

VOTE: UNANIMITÉ

4. Congrès des Maires : délibération pour mandat spécial

Le Conseil Municipal accorde un mandat spécial aux conseillers municipaux qui se rendront au 100^{ème} Congrès National des Maires à PARIS, les 20, 21, 22 et 23 novembre 2017.

VOTE: UNANIMITÉ

5. Rapport sur les services Eau et Assainissement

Adoption des rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destinés notamment à l'information des usagers et portant sur l'année 2016.

VOTE: UNANIMITÉ

6. Enquête publique pour restructuration d'élevage SCEA DE LAN AR BOURG à Lanhouarneau et Rochel à PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SCEA DE LAN AR BOURG.

VOTE: UNANIMITÉ

7. Camping de Ode-Vras: tarifs et dates d'ouverture du camping pour 2018.

Roger BOSSARD, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer dès à présent les modalités de fonctionnement du camping municipal pour la saison 2018.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le camping du samedi 9 juin au samedi 15 septembre 2018 (sous réserve de la décision du Préfet) et de fixer les tarifs comme suit:

Basse saison du 9 juin 2018 au 29 juin 2018 inclus et du 1^{er} au 15 septembre 2018 inclus et **Haute saison** du 30 juin au 31 août inclus

	BS	HS
Forfait emplacement 2 personnes + voiture (sans élec)	10,00	11,50
Personne supplémentaire/jour à partir de 13 ans	3,00	3,00
Personne supplémentaire de 1 à 13 ans	1,50	1,50
Personne supplémentaire moins de 1 ans	Gratuit	Gratuit
Branchement électrique/jour	3,50	3,50
Garage mort/jour juin et septembre	7,50	NA
Animal/jour (vaccins à jour et tenu en laisse)	1,00	1,00
Stationnement véhicule supplémentaire petit parking	1,00	1,00
Stationnement bateau/jour	1,00	1,00
Machine à laver et sèche-linge	3,00	3,00
Stop accueil camping-car	9,00	9,00
Forfait camping-car recharge eau, vidange, douche	4,00	4,00
Forfait supplémentaire petite tente	1,50	1,50
Forfait randonneur 1 personne nuit + tente	7,00	7,00
Supplément départ entre 12H et 19H	5,00	5,00
Location Mobil-Home / semaine	290,00	370,00
Location Mobil-Home/jour	45,00	55,00
Forfait visiteur (inscription obligatoire à l'accueil)	Gratuit	Gratuit

VOTE: UNANIMIÉ

Groupement de commande balayage des voiries.

Le Conseil Municipal autorise la reconduction de la procédure de commande pour une période de 3 ans, il autorise le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement.

Jean-Pierre ROUÉ est désigné en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement, Jean-Luc PEDEN en qualité de membre suppléant du délégué titulaire. Les besoins de la commune pour le balayage de voirie sont estimés à 8 demi-journées en 2018.

VOTE: UNANIMITÉ

9. Décisions Budgétaires :

Décision Modificative Budgétaire

Catherine PICART, Adjointe au Maire chargée du Budget, présente les ajustements à apporter dans les différents budgets de la Commune pour prendre en compte les décisions prises par le Conseil Municipal.

COMMUNE DM N° 3

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u> D 62282 D 023	Animation ALSH Virement section investissement	+ 9 240.00 € + 17 520.00 € + 26 760.00 €	
Recettes R 6419 R 7318 R 7381	Remboursement sur rémunérations du personnel Autres impôts locaux ou assimilés Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 5 500.00 € + 653.00 € + 20 607.00 € + 26 760.00 €	
Section Inve	estissement		
Recettes R 021 R 1321 R 1323	Virement de la section de fonctionnement Etat - F.S.I.L. subvention salle polyvalente Département – Remboursement couche de roulement RD29	+ 17 520.00 € + 80 000.00 € + 27 445.00 € + 124 965.00 €	
<u>Dépenses</u> D 2118 D 21318 D 2182 D 2315	Terrain Autres bâtiments publics Véhicule Fourgon Installations, matériel et outillage techniques	+ 6 120.00 € + 139 570.00 € + 20 000.00 € - 40 725.00 € + 124 965.00 €	
ASSAINISSEMENT DM N° 2			

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>			
D 61528	Entretien et réparation	+	8 600.00 €
D 618	Divers	-	8 600.00 €

Section Investissement

<u>Dépenses</u>			
D 2156	Matériel spécifique d'exploitation	-	20 000.00 €
D 2313-10-921	Station Epuration	+	20 000.00 €

EAU DM N° 1

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>			
D 605	Achats d'eau	-	2 000.00 €
D 618	Divers	-	4 000.00 €
D 6541	Créances admises en non-valeur	+	4 000.00 €
D 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+	2 000.00 €

LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA BAIE DM N°1

Section de Fonctionnement				
<u>Dépenses</u>				
D 605	Achats de matériels, équipements et travaux	+ 10 000.00 €		
D 042	Virement à la section de d'investissement	+ 9 291.00 €		
		+ 19 291.00 €		
<u>Recettes</u>				
R 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 10 000.00 €		
R 7015	Ventes de terrains aménagés	<u>+ 10 000.00 €</u>		
		+ 20 000.00 €		

3

Section d'Investissement

<u>Dépenses</u>

D 3555 Terrains aménagés + 10 000.00 €

Recettes

R 355 Virement de la section de fonctionnement + 9 291.00 €

Admissions en non-valeurs et Créances éteintes.

Catherine PICART expose aux conseillers municipaux que divers produits n'ont pu être recouvré par le Trésor Public. Il convient donc d'admettre ces produits en non-valeurs ou en créances éteintes.

BUDGET COMMUNE 30,00 €
BUDGET EAU 4 321,63 €

Créances éteintes:

BUDGET EAU 662,00 € (Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire).

VOTE: UNANIMITÉ

10. Informations et Questions diverses.

• Agenda d'accessibilité : accord

La demande d'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmé) présentée par la Commune de Plounévez-Lochrist pour 8 ERP sur 3 années et d'un coût global de 2 262 €, a reçu un avis favorable de la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité). L'agenda d'accessibilité programmé demandé par la commune de Plounévez-Lochrist est accordé par M. le Préfet.

• Télétransmission des actes : Signature d'un avenant à la convention signée le 1er mars 2011 pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires, conclue entre le représentant de l'Etat dans le département et la commune de Plounévez-Lochrist qui souhaite modifier le prestataire de télétransmission pour l'ensemble de ses actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires.

VOTE: UNANIMITÉ

Suite aux évènements climatiques survenus dans les Antilles. Monsieur le Maire propose de verser un secours exceptionnel d'un montant de 1250 € soit 0,50€ par habitant.

VOTE: UNANIMITÉ

Marie-Françoise CAROFF, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu samedi 28 octobre à la Salle Polyvalente.

Roger BOSSARD fait part au Conseil Municipal que la réunion de préparation du calendrier des festivités s'est tenue mercredi 20 septembre, à cette occasion le planning de répartition des salles durant les travaux de la salle polyvalente a été établi. Une réunion de concertation sur le projet de la salle polyvalente aura lieu le 3 octobre salle Lan Inisan en présence du maître d'œuvre.

Il a dressé le bilan de la saison estivale. L'exposition de Lochrist a accueilli 1206 visiteurs, la journée médiévale a apporté une visibilité supplémentaire au site.

Un ouvrage sur le centenaire de la guerre 14/18 est en préparation, associant l'école Ste Famille, l'UNC et la municipalité.

Arnaud PORHEL, souhaite rappeler que la campagne de piégeage du frelon asiatique n'est pas terminée. La pose de pièges est encore possible.